



**COMMUNE de LES CONTAMINES-
MONTJOIE**

ARRETE DU MAIRE

Arrêté portant nomination du responsable de la sécurité et des secours sur le domaine skiable nordique

ARD2025-748

Le Maire des Contamines-Montjoie,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-24 ; L.2131-1 ; L.2212-1, 2212-2 ;

Vu la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne ;

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté n°2025-747 du 15 décembre 2025 portant prescription de sécurité sur le domaine skiable nordique

Considérant que le Maire est chargé de la sécurité et de l'organisation des secours sur les pistes de ski du domaine nordique ;

Considérant qu'il appartient au Maire de désigner le responsable de la sécurité et de l'organisation des secours sur le domaine skiable nordique ;

ARRETE

Article 1 : est agréé responsable de la sécurité et des secours sur les pistes de ski du domaine nordique des Contamines Montjoie, Monsieur MOURET Vittorio, pisteur secouriste 2ème degré option ski nordique.

Article 2 : son rôle est de mettre en place et rendre opérationnel le plan de secours sur le domaine nordique des Contamines Montjoie ; de diriger les secours en parfaite articulation et coopération avec l'ensemble des personnels et moyens publics et privés en cas d'intervention.

Article 3 : Le présent Arrêté, après affichage aux emplacements habituels ainsi qu'en Mairie et au départ des pistes sera transmis à

- Monsieur le Directeur Départementale des Services d'Incendies et de Secours de la Haute Savoie ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Gervais ;
- Monsieur le Brigadier de Police municipale ;

Fait aux CONTAMINES-MONTJOIE,

Le 15/12/2025

**Le Maire,
François Barbier**

